

**COMPTE RENDU REUNION  
DU 25/06/2025 A 20H30**

**Présents** : Mme PROSPER Michèle, M. SAINT GUIRONS Joël, Mme MALLET Martine, M. POCHEZ Jean-Yves, M. MAMIQUE Florent, M. LABEDADE Eric, M. DARRICARRERE Olivier, Mme DUCAMP Delphine, M. LABE Olivier, Mme DUSSEAU Frédérique, Mme POUTOIRE Nathalie.

**Absent(e)s excusé(e)s** : M. DUPAYA Frédéric

Mme le Maire, Michèle PROSPER, désigne Florent MAMIQUE, secrétaire de séance.

**1- Approbation et signature du CR du 21/05/2025 :**

Mme le Maire demande s'il y a des remarques à formuler concernant le compte-rendu de la séance du 21.05.2025.

Aucune n'est formulée.

Il est procédé au vote.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

**2- Lotissement des Palombes :**

De nouveaux acquéreurs, M. Lucas CRETIEN & Mme Léa REGO, ont signé la convention pour le lot 5.

Le lot 15 est de nouveau disponible à la vente puisque les acquéreurs se sont désistés.

Signature de la vente du lot n°19 (Mme ORTIZ) chez le notaire le 16 juillet 2025 à 10h.

**Délibération D2025-20 : Vente lot n° 5 - LOTISSEMENT DES PALOMBES**

**à M. CRETIEN Lucas Eric Lionel et Mme. REGO Léa**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la demande de M. Lucas, Eric, Lionel CRETIEN et Mme Léa REGO relative à l'attribution de lot au lotissement des Palombes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'**accéder** à la demande du requérant et d'attribuer à M. Lucas, Eric, Lionel CRETIEN et Mme Léa REGO, domiciliés 295 Boulevard Antoine Lacaze 40000 MONT-DE-MARSAN, le lot n° 5, cadastré AA 107, d'une superficie de 801 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de SOIXANTE-HUIT Euros TTC (68.00€) le mètre carré soit **CINQUANTE QUATRE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE HUIT EUROS TTC** (54 468€) le lot n°5, TVA sur marge incluse, puis frais d'acquisition et de bornage à la charge de l'acquéreur.

- d'**autoriser** Mme le Maire à signer toutes les pièces afférentes au dossier déposé à l'étude de maîtres Sandra RAGUE-ESTAUN & Laure BALLUTEAUD, notaires à Tartas.

**3- Pacte Territorial France Rénov' (volet 3) :**

**Délibération D2025-21 : Approbation des modalités d'intervention de la commune de Carcarès-Sainte-Croix dans le cadre de la mise en œuvre du volet 3 (accompagnement des ménages) du Pacte Territorial France Rénov'**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,

Vu la délibération du conseil d'administration de l'ANAH n°2024-06 du 13 mars 2024 relative à la mise en œuvre du Pacte Territorial France Rénov',

Vu la délibération du conseil d'administration de l'ANAH n°2024-06 du 12 juin 2024 modifiant la délibération 2024-06 relative à la mise en œuvre du Pacte Territorial France Rénov',

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Tarusate,

Vu la délibération de la Communauté de Communes du 19-11(2)-01 du 21 novembre 2019, portant approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, valant Programme Local de l'Habitat (PLH),

Considérant les enjeux de rénovation énergétique, d'adaptation des logements et de soutien aux ménages les plus fragiles,

Considérant que le programme SARE (Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique) a pris fin le 31 décembre 2024,

Considérant la volonté de l'Etat de simplifier et harmoniser la politique de l'habitat en mettant en place un Service Public pour la Rénovation de l'Habitat (SRPH) par la signature d'un pacte territorial à partir du 1er janvier 2025,

Considérant que la mise en œuvre du Pacte Territorial se décline en 3 volets (chaque volet correspond à une mission) :

**- Volet 1 : Dynamique territoriale auprès des ménages et des professionnels (obligatoire):**

- Mobilisation des ménages : sensibilisation, communication et animation ;
- Mobilisation des publics prioritaires : particulièrement des ménages en situation de précarité énergétique, perte d'autonomie ou d'habitat indigne ainsi que des propriétaires bailleurs ;
- Mobilisation des professionnels sur les thématiques de la rénovation de l'habitat.

**- Volet 2 : Information, conseil et l'orientation des ménages Espace Conseil France Rénov (ECFR) :**

- Missions d'information : répondre aux premières interrogations du ménage en présentiel, par téléphone, email ou lors d'évènements
- Missions de conseil personnalisé : délivrés par l'ECFR neutres, gratuits, qualitatifs et adaptés aux besoins du ménage, de préférence en présentiel
- Missions d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat : l'ECFR pourra proposer de manière optionnelle aux ménages un conseil renforcé en amont d'une orientation vers une AMO

**- Volet 3 : Accompagnement des ménages (optionnel) sur les thématiques :**

- Rénovation énergétique ;
- Travaux d'adaptation ;
- Copropriétés ;
- Lutte contre l'habitat indigne.

Considérant la volonté des 6 EPCI composant le PETR Adour Chalosse Tursan de confier à ce dernier la contractualisation au titre des volets 1 et 2 du Pacte Territorial,

Considérant le rendu de l'étude pré-opérationnelle habitat conduite par le cabinet Villes Vivantes sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Tarusate et la nécessité de mettre en place un accompagnement des usagers, qu'ils soient propriétaires ou bailleurs (volet 3 du pacte territorial). Cet accompagnement administratif et technique est requis par l'ANAH pour les bénéficiaires qui souhaitent mobiliser les aides financières de l'Etat.

Considérant la volonté de la commune de CARCARES-SAINTE-CROIX de soutenir l'action communautaire en proposant un abondement communal des aides financières,

Madame le Maire présente brièvement les objectifs et les engagements financiers prévisionnels de la Communauté de Communes dans le cadre de cette convention volet 3 de Pacte Territorial :

Activation	Gisements	Scenario retenu		
		Taux d'activation	Objectifs annuels	Total objectifs 01/09/2025 au 31/12/2027
PO	5827	1,08%	21	47
PB+VAC	2800	0,85%	8	19
TOTAL	8627		29	66

Pour les propriétaires occupants, les aides versées par la CCPT seront les suivantes :

Programme	Catégorie de ménage	Plafond des travaux subventionnables	Taux d'intervention de la CCPT
Ma Prime Adapt' (adaptation à la perte d'autonomie)	Très modeste	22 000 €	20%
	Modeste		10%
Ma prime Logement Décent (travaux lourds)	Très modeste	70 000 €	3%
	modeste		3%

Pour les propriétaires bailleurs, les aides versées par la CCPT seront les suivantes :

Programme	Engagement du bailleur	Plafond des travaux subventionnables	Taux d'intervention de la CCPT
Changement d'usage	Conventionnement intermédiaire, social ou très social	60 000 €	15%
Ma prime Logement Décent (travaux lourds)		80 000 €	15%

L'estimatif prévisionnel de ces aides à l'investissement versées par la Communauté de Communes est de 70 000 € annuels.

A celles-ci s'ajoute le coût de l'accompagnement des ménages, partiellement pris en charge par l'ANAH.

**Madame le Maire, propose au Conseil Municipal :**

**ARTICLE 1 -**

D'abonder comme suit les aides communautaires prévues dans le cadre du volet 3 du pacte territorial France RENOV :

Pour les propriétaires occupants :

Programme	Catégorie de ménage	Plafond des travaux subventionnables	Taux d'intervention de la CCPT	Taux d'intervention de la commune de Carcarès-Ste-Croix
Ma Prime Adapt' (adaptation à la perte d'autonomie)	Très modeste	22 000 €	20%	3%
	Modeste		10%	3%
Ma prime Logement Décent (travaux lourds)	Très modeste	70 000 €	3%	0%
	Modeste		3%	0%

Pour les propriétaires bailleurs :

Programme	Engagement du bailleur	Plafond des travaux subventionnables	Taux d'intervention de la CCPT	Taux d'intervention de la commune de Carcarès-Ste-Croix
Changement d'usage	Conventionnement intermédiaire, social ou très social	60 000 €	15%	0%
Ma prime Logement Décent (travaux lourds)		80 000 €	15%	0%

## ARTICLE 2 –

L'abondement communal sera mis en œuvre sur la période de validité du volet 3 du Pacte Territorial, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 31 décembre 2027 avec une enveloppe globale annuelle comme suit :

- 6 000 € pour 2025 (septembre à décembre),
- 12 000 € pour 2026,
- 12 000 € pour 2027.

### **4- Accord local : composition du conseil communautaire de la CCPT :**

#### **Délibération D2025-22 : Accord local : composition du conseil communautaire de la CCPT**

Madame le Maire expose que tous les EPCI à fiscalité propre seront concernés par la reconstitution de leur organe délibérant en 2026.

Un arrêté préfectoral fixant la répartition des sièges entre les communes devra être pris avant le 31 octobre 2025, pour une entrée en vigueur en mars 2026, quand bien même l'EPCI choisirait de conserver, lorsque cela est possible, la répartition actuelle des sièges.

Monsieur le Maire précise que le nombre de sièges et leur répartition peuvent être fixés selon deux modalités :

- la répartition en application du droit commun (règle du tableau), ce qui, localement, conduirait à une assemblée communautaire composée de 33 membres, contre 34 à ce jour,
- la répartition des sièges selon un accord local conclu avant le 31 août 2025. Cet accord doit respecter le principe général de proportionnalité édicté par le Conseil Constitutionnel.

Dans ce cadre, les communes du Pays Tarusate, en lien avec la Communauté, sont appelées à procéder, par accord local, à la détermination du nombre et de la répartition des sièges au sein du conseil communautaire selon les dispositions prévues au VII de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Madame le Maire précise que cet accord doit être adopté par la moitié des conseils municipaux regroupant les deux tiers de la population totale de l'EPCI ou par les deux tiers des conseils municipaux regroupant la moitié de la population totale de l'EPCI.

Dans le strict respect des règles édictées par la loi, Madame le Maire soumet au conseil municipal la proposition d'accord local ci-dessous présentée :

<b>Commune</b>	<b>Nb de conseillers communautaires</b>
Audon	1
Bégaar	2
Beylongue	1
Carcarès-Sainte-Croix	1
Carcen-Ponson	1
Gouts	1
Laluque	2
Lamothe	1
Lesgor	1
Le Leuy	1
Meilhan	2
Pontonx-sur-l'Adour	5
Rion-des-Landes	5
Saint-Yaguen	1
Souprosse	2
Tartas	6
Villeneuve	1
<b>TOTAL</b>	<b>34</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 11 voix « POUR », fixe comme suit le nombre et la répartition des délégués tels qu'il s'appliquera après le renouvellement des conseils municipaux en mars 2026 :

<b>Commune</b>	<b>Nb de conseillers communautaires</b>
Audon	1
Bégaar	2
Beylongue	1
Carcarès-Sainte-Croix	1
Carcen-Ponson	1
Gouts	1
Laluque	2
Lamothe	1
Lesgor	1
Le Leuy	1
Meilhan	2
Pontonx-sur-l'Adour	5
Rion-des-Landes	5
Saint-Yaguen	1
Souprosse	2
Tartas	6
Villenave	1
<b>TOTAL</b>	<b>34</b>

#### **5- Informations diverses :**

- DDTM, email d'information sur l'aide aux maires bâtisseurs 2025
- SYDEC, travaux renouvellement du réseau eau potable rue des Tilleuls à compter du 07 juillet 2025 (route barrée).
- L'assemblée générale de l'Union National des Personnels et Retraités de la Gendarmerie se tiendra à la salle du Foyer des Jeunes le mercredi 19 Novembre 2025 à 9h.
- SIETOM, l'installation des containers semi-enterrés est repoussée à début 2026.
- Pétition reçue pour soutenir la gare de Morcenx-la-Nouvelle pour le motif suivant : « Demande urgente de travaux d'accessibilité et maintien des horaires d'ouverture du guichet ». Les personnes qui souhaitent la signer peuvent venir le faire en mairie.
- Mur ancienne école : Les travaux de remise en état par l'entreprise PM MACONNERIE auront lieu sur la dernière quinzaine d'août 2025.  
Les fonds de concours vont être demandés à la CCPT.

#### **Délibération D2025-23 : CCPT FONDS DE CONCOURS 2025**

##### **Remise en état mur ancienne école**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le projet de remise en état du mur de l'ancienne école auprès de l'entreprise Paul MARTIN MACONNERIE.

Le coût prévisionnel global de cette opération est estimé à 15 016,18 € HT qui pourrait être financé de la manière suivante :

<u>Remise en état mur ancienne école</u> (PM MACONNERIE)	Montant HT
Commune de Carcarès-Sainte-Croix :	7 508,09 €
Subvention d'équipement CCPT	7 508,09 €
<b>Total</b>	<b>15 016,18 €</b>

Elle précise que la commune souhaite solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Pays Tarusate pour cette réalisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le plan de financement ci-dessus,
- de solliciter de la CCPT une subvention d'équipement d'un montant de 7 508,09 € HT auprès de la Communauté de Communes du Pays Tarusate pour la réalisation de ce programme.
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention d'attribution de fonds de concours communautaire.

Fin de la séance à 21h40.

Michèle PROSPER	Joël SAINT-GUIRONS	Martine MALLET	Jean-Yves POCHEZ
Delphine DUCAMP	Frédéric DUPAYA	Frédérique DUSSEAU	Eric LABEDADE
Florent MAMIQUE	Nathalie POUTOIRE	Olivier LABE	Olivier DARRICARRERE